

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

LUNDI 28 FÉVRIER 1916

Nouvelle série de condamnations annoncée par affiche :

A mort : MM. Emile Nicolay , machiniste à Moignelée ; Désiré De Gucht, verrier, à Charleroi ; Louis Vautier, employé à Maubeuge ; Gaston Samain, employé des chemins de fer, à Sous-le-Bois, près de Maubeuge.

A 15 ans de travaux forces : MM. Charles Fank, mécanicien, à Hautmont ; Hippolyte Jans, cultivateur, à Lennick-Saint-Quentin ; Joseph Brisbois, employé, à Châtelet.

A 12 ans : Mademoiselle Flora Thiriaux, repasseuse, à Lausprelle ; M. l'abbé Bosteels, vicaire à Etterbeek ; MM. Jean Servais, ouvrier aux fortifications, à Malonne ; Adolphe Lesire, architecte, à Charleroi.

A 10 ans : Mademoiselle Oda Barbier, institutrice, à Lambusart ; Madame Anna Vandermaele, à Lausprelle ; Madame Jean Sirjacob, à Charleroi ; MM. Désiré Vandermaele, cafetier, à Lausprelle ; Jules et Philibert Tricot, ouvriers, à Sous-le-Bois ; Martial Gaupart,

cafetier à Quévy-le-Grand.

A 6 ans : M. l'abbé Pierlot, de Namur, et M. Charles Ducoffre, commerçant, à Namur.

A 4 ans : M. Jean Roch Defosse, étudiant, à Namur.

A 3 ans : M. Marcel Condez, employé, à Anvers.

A 2 ans $\frac{1}{2}$: Madame Aline Brisbois, à Châtelet.

Le crime de ces condamnés est invariablement le même : avoir facilité à des jeunes Belges le départ pour le front. On sait qu'en langage officiel allemand cela s'appelle "*trahison*".

Quant aux petites condamnations, dix, vingt, cinquante marks d'amende, on ne les compte plus. Les tribunaux militaires allemands nous soutirent de l'argent avec une ardeur qui ne ralentit pas. Tous les prétextes sont bons, même des motifs grotesques. Par exemple : l'imprimeur Van den Ackere est condamné à une amende de dix marks pour n'avoir pas soumis au visa préalable de la censure une affichette portant ces seuls mots : « *Perdu chat blanc ; le rapporter contre récompense à Madame X.* »

A propos d'argent et du moyen d'en faire, ceci n'est pas moins curieux. Le représentant d'une fabrique allemande de crayons se présente dans une papeterie voisine de la Grand-Place, espérant y recevoir quelque ordre, comme naguère. On

l'éconduit. Il insiste. On lui signifie nettement que la maison est résolue à ne plus acheter en Allemagne.

- *Et ceci – dit-il –, notre dernière nouveauté ?*

Cette dernière nouveauté, c'est un porte-mine d'où surgit, par un déclic, un petit drapeau belge ...

Sur ce terrain, il faut le reconnaître, les Allemands n'ont pas perdu le nord. A la frontière, nos agents de la douane voient maintenant arriver de Cologne des caisses contenant toute une camelote patriotique belge : cuillères à l'effigie de la reine Elisabeth, canifs à dix sous portant en relief le profil du roi Albert, bonbonnières en terre cuite représentant les képis de nos soldats, et des nattes aux couleurs tricolores belges que l'on fait tresser dans des prisons allemandes par des prisonniers belges et que des commerçants de là-bas dirigent alors vers nos régions !